



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 23/11/2023

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Attribution du marché « Collecte et évacuation des ordures ménagères résiduelles de la commune de Blausasc » (2023-09)

Décision n° 23 11 05

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le trois novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Serge Castan, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard Saramito par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Madame Lykke Saviane, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Madame Germaine Millo par Monsieur Pierre Donadey

Absents : Monsieur Michel Lottier et Madame Evelyne Laborde

Madame Christiane Blanc-Ricort a été nommée secrétaire de séance

Considérant la publication de l'Appel d'Offres Ouvert relatif à la « Collecte et évacuation des ordures ménagères résiduelles de la commune de Blausasc » (2023-09) (BOAMP n°23-125086 et JOUE n°2023/S 175-547986),

Considérant qu'il s'agit d'un marché de service non alloti, à bons de commande passé sans minimum et avec un maximum de 600 000 € HT sur une durée de 4 ans non renouvelable,

Considérant les conclusions du rapport d'analyse des candidatures et des offres,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres en date du 07 novembre 2023 a décidé :

- de la recevabilité de l'ensemble des offres reçues
- du classement des offres au regard des critères de jugement indiqués dans le règlement de la consultation de cette procédure,
- de choisir l'offre du candidat Propolys S.A.S.U comme offre techniquement conforme au besoin et économiquement avantageuse

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Cyril PIAZZA, Président,
après en avoir délibéré,**

- **Décide** d'attribuer à Propolys S.A.S.U. le marché de la collecte et de l'évacuation des ordures ménagères résiduelles de la commune de Blausasc (2023-09),

- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 28

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstentions: /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
C. BLANC-RICORT**

**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**